

Ordination et fonctions exercées par des femmes dans le bouddhisme

Le mouvement de renouveau des
ordres de moniales



Dr. Carola Roloff¹

En Occident, le bouddhisme jouit d'une réputation de tolérance, d'ouverture et de non-misogynie. Mais qu'en est-il réellement des femmes occupant des positions religieuses dirigeantes? Existe-t-il des « charges, ministères ou fonctions » dans le bouddhisme? Comment faut-il comprendre des termes tels « ordre » et « ordination » ? Les moines et les nonnes doivent-ils vivre dans le célibat ? Y-a-t-il un genre d'ordination de prêtre – avec ou sans célibat – ou d'autres formes permettant de diriger des services religieux ou d'enseigner? Et comment se présente alors la répartition entre les sexes ?

Avant d'approfondir ces questions, je me permets une remarque préliminaire: *le* bouddhisme n'existe pas plus que *le* judaïsme, *le* christianisme ou *l'*islam. Le bouddhisme s'est développé pendant 2500 ans et, au cours de son histoire, il s'est répandu à partir de l'Inde vers une grande partie de l'Asie.² Lors de son expansion, il a dû s'adapter à plusieurs reprises aux cultures locales, ce qui a donné lieu à la formation d'écoles et de courants très différents. Un processus d'intégration similaire du bouddhisme est en cours en Occident depuis environ 200 ans. Ici, en Europe aussi, il prend racine dans un contexte de pluralisation religieuse et idéologique des cadres de vie.

¹ Dr. Carola Roloff (Bhiksuni Jampa Tsedroen) Senior Researcher/directrice scientifique dans le domaine du bouddhisme (thème central: théologie dialogique et Gender) à l'académie des religions du monde (faculté des sciences de l'éducation). Elle est la responsable principale d'un projet de recherche de l'association pour la recherche allemande DFG sur l'ordination des nonnes bouddhistes.

² Un bref aperçu de la situation des sources canoniques se trouve dans : *Carola Roloff* : Offenheit gegenüber dem religiös Anderen im Buddhismus. Herausforderungen und Chancen; in: *Katajun Amirpur, Thorsten Knauth, Carola Roloff, Wolfgang Weiße* (Hg.): *Perspektiven dialogischer Theologie. Offenheit in den Religionen und Hermeneutik interreligiöser Dialogs*, Münster 2016, 49–81.

568 C'est en France qu'il est le plus répandu. En Autriche, le bouddhisme est reconnu comme association de droit public depuis plus de 30 ans, et en Allemagne, les estimations modérées font état d'à peu près 0,2 % de pratiquant·e·s.³

Face à la diversité des situations européennes, je ne peux aborder la question de l'ordination et des charges des femmes dans le bouddhisme qu'à travers des exemples. Ce faisant, mon approche – je suis nonne dans le bouddhisme depuis 1981– est dialogique-théologique.⁴

Les charges dans le bouddhisme

Les structures des charges dans les communautés religieuses bouddhistes sont variées, tout comme les désignations des fonctions. Il y a des chevauchements résultant des origines communes avec le bouddhisme indien et des différences dues en partie aux traditions indiennes et d'autre part dues aux différences culturelles des pays d'accueil.

Alors que les structures organisationnelles des monastères présentent des hiérarchies relativement verticales, elles sont plutôt horizontales dans la vie quotidienne à travers les traditions. Dans certains pays, un monastère ou une association faîtière de monastères a la possibilité d'agir dans une relative autonomie, dans d'autres pays comme la Chine ou la Thaïlande, l'état installe des fonctionnaires pour contrôler les monastiques ou bien il participe même à la décision quant à la nomination des hauts dignitaires. Dans certaines traditions, il y a/avait aussi des moines fonctionnaires, par exemple au Tibet. Les nonnes ou les laïques féminins n'ont rarement, voire jamais occupé de telles charges. En ce moment, les chefs spirituels de toutes les traditions bouddhistes sont des moines ou des laïcs masculins.

Les bouddhistes des différentes traditions ont en commun le fait de suivre le Bouddha, l'Eveillé, qui est leur maître. Le Bouddha n'a pas désigné de successeur. Seuls ses enseignements, « Dharma » en sanscrit (Pāli « Dhamma »), et les textes ayant trait aux pratiques de la communauté, le Vinaya, devaient être considérés

³ Source: Das Parlament Nr. 2–3, 09. Januar 2017, 4–5.

⁴ L'approche de la théologie dialogique est développée depuis 2013 à l'académie des religions du monde de Hambourg. Pour approfondir : *Amirpur et al.*, *Perspektiven dialogischer Theologie*. Cette recherche sur le domaine de la religion et du dialogue est conçue de manière interdisciplinaire et internationale. On tient compte essentiellement de l'islam, du judaïsme, du bouddhisme et de l'alévisme, mais aussi d'autres religions telles le hindouisme et le christianisme dans ses différentes facettes, bien entendu.

comme ses représentants.⁵ Un rôle important revient alors aux membres de la Sangha⁶, la communauté des moines et des nonnes qui, dans l'idéal, ont entièrement dédié leur vie au but de l'éveil, rôle qui peut parfois devenir un rôle de dirigeant, au fur et à mesure de l'ancienneté et en fonction des qualifications et des besoins.

La Sangha fait partie des trois joyaux (*triratna*) dans lesquels prennent refuge tous les bouddhistes. Les deux autres joyaux sont le Bouddha et son enseignement (le Dharma).⁷ Aux origines du bouddhisme, la Sangha faisait référence surtout à l'ordre des moines ou bien à la Noble Sangha (Mahāsangha), c.-à-d. aux deux communautés religieuses, celle des moines et celle des nonnes. Mais au fil du temps, le terme a été élargi pour englober la communauté de tous les bouddhistes, donc à tous les adeptes du Bouddha. Celle-ci se compose de quatre groupes (*catusparisad*) : les moines (*bhiksus*), les moniales (*bhiksunīs*), les hommes laïcs (*upāsakas*) et les femmes laïques (*upāsikās*). Lors de son premier sermon dans le parc aux gazelles de Bénarès, le Bouddha loue les vertus de ces quatre groupes et les envoie répandre son enseignement pour le bien et le bonheur de tous les êtres humains et divins.⁸ C'est cela qui permet de déduire l'autorisation d'enseigner à chacun de ces quatre groupes, bien que, de nos jours, ce soient majoritairement des moines bouddhistes qui occupent le devant de la scène, notamment en Asie.

⁵ Ernst Waldschmidt: Die Überlieferung vom Lebensende des Buddha: Eine vergleichende Analyse des Mahāparinirvānasūtra und seiner Textentsprechungen, 2. Teil, Göttingen 1948, 241.

⁶ Sanscrit *sangha*, Pāli *sangha*. Comme le terme est utilisé très souvent et que l'on peut supposer qu'il est connu, je vais renoncer aux signes diacritiques ci-après, pour utiliser la version phonétique « Sangha ».

⁷ Par la prise de refuge, on devient membre de la communauté bouddhiste. Le rituel concerné présuppose que l'on est assez âgé pour tourner son esprit entièrement et en parfaite confiance vers les *Trois joyaux du refuge* et répéter la formule consacrée d'après un moine bouddhiste, une nonne bouddhiste ou une autre personne autorisée de sa confiance. Ce rituel permet aussi de créer un lien spirituel du maître à l'élève. En règle général, ce rituel a lieu au plus tôt à l'âge de sept ans. Mais on voit aussi des enfants bien plus jeunes s'incliner trois fois devant le Bouddha et réciter la formule du refuge. Il existe un rituel comparable au « baptême » pour les nourrissons en vue de leur donner un nom. Dans le bouddhisme tibétain, il y a par exemple la tradition de faire une récitation de bénédiction pour les nouveau-nés et de leur mettre un petit ruban ou une amulette de protection. Sur demande des parents, ce rituel va de pair avec l'attribution d'un nom bouddhiste. Ce dernier n'a pas forcément besoin d'être inscrit dans les papiers d'identité, mais ne sert souvent qu'à des fins rituelles.

⁸ Ernst Waldschmidt: Das Catusparisatsūtra: eine kanonische Lehrschrift über die Begründung der buddhistischen Gemeinde. Text in Sanskrit und Tibetisch, verglichen mit dem Pali nebst einer Übersetzung der chinesischen Entsprechung im Vinaya der Mūlasarvāstivādins auf Grund von Turfan-Handschriften, 3 Bände, Berlin 1952–1962.

Un petit retour sur le passé : la formation de l'ordre des moines et des moniales

Siddhārtha Gautama, le Bouddha Śākyamuni historique, vécut en Inde à peu près au Ve siècle avant J.-C. Après avoir atteint l'éveil, il décida, après quelques hésitations au début, de transmettre son enseignement. Lorsqu'il rencontra cinq ascètes qu'il avait connus avant, il mit son projet à exécution et il tint devant eux son premier sermon sur les Quatre Vérités. On dit que c'est ainsi qu'il mit en mouvement « la roue de l'enseignement ». Ces « cinq bons ascètes » furent les premiers disciples du Bouddha. C'était la fondation de l'ordre des moines. L'ordination complète ou encore pleine ordination, l'*upasampadā*, se déroulait à l'époque encore sans rituel, il suffisait que le Bouddha déclarât : « Venez les moines ! »

Quelques années⁹ plus tard, le Bouddha fonda un ordre de moniales aussi. Mahāprajāpatī, sa tante et nourrice, fut la première femme à demander l'ordination complète. Dans un premier temps, les 500 femmes de sa compagnie – toutes issues du peuple des Śākyas auquel appartenait aussi le Bouddha¹⁰ – reçurent la pleine ordination du Bouddha, puis des moines. Plus tard, la responsabilité de certaines parties de l'ordination – un processus échelonné sur plusieurs années – passa à l'ordre des moniales. L'ordination des nonnes requiert toutefois jusqu'à nos jours la présence des moines. Il est donc impossible pour les ordres des moniales d'exister indépendamment de l'ordre des moines, bien qu'il s'agisse d'une institution séparée par ailleurs¹¹. Pour l'ordination de moines en revanche, la participation de nonnes n'est pas nécessaire.

Le terme d'ordination et l'essence de la vie monastique

Le bouddhisme traditionnel entend par ordination (scr. *upasampadā*, p. *upasampadā*) l'acte liturgique par lequel est confirmé le titre de moine ou de moniale dans le contexte des communautés religieuses. Dans la littérature plus récente, le terme *upasampadā* est aussi traduit par « ordination complète », afin de la distinguer du premier accueil au sein de la communauté monastique (scr. *pravrajya*) et de l'ordination du novice

⁹ *Jampa Tsedroen* (Carola Roloff): Buddhist Nuns' Ordination in the Mūlasarvāstivāda Vinaya Tradition: Two Possible Approaches; in: Journal of Buddhist Ethics 23 (2016), 168–169.

¹⁰ En conséquence, le Bouddha historique est appelé Bouddha Śākyamuni, « le sage des Śākyas ».

¹¹ Cf. *Hellmuth Hecker*: Allgemeine Rechtsgrundsätze in der buddhistischen Ordensverfassung (Vinaya); in: Verfassung und Recht in Übersee 10 (1977), H. 1, 89–115.

(scr. *śrāmanerikā*). L'âge minimum pour entrer au monastère est de sept ans et celui de l'ordination complète est de 20 ans. Pour les femmes, il y a encore une période supplémentaire d'essai et de formation de deux ans avant la pleine ordination en tant que *śikṣamānā*.

Cette réglementation est en vigueur dans chacun des trois courants principaux du bouddhisme transmis jusqu'à nos jours : le bouddhisme Theravāda pratiqué principalement en Asie du Sud et du Sud-est, donc au Sri Lanka, en Thaïlande, au Myanmar, au Laos, au Cambodge et quelques parties du Vietnam, le bouddhisme de l'Asie de l'Est en Chine, au Japon¹² à Taïwan, et le bouddhisme tibétain au Tibet, au Bhoutan, en Mongolie ainsi que dans certaines parties du Népal, en Inde du Nord et au sud de la Russie.¹³

Les moines et les nonnes se distinguent des laïcs-que-s par leur tête tondu et l'habit religieux. Traditionnellement, le bras droit reste nu,¹⁴ la robe est drapée par-dessus l'épaule gauche et le bras gauche. Dans toutes les traditions, les novices, hommes comme femmes, obéissent à dix règles dans un premier temps. La pleine ordination exige ensuite d'observer l'ensemble des règles, différentes pour les moines et les moniales: en fonction de la tradition, les moines doivent suivre 227, 250 ou 253 règles, pour les moniales, ce sont 311, 348 ou 364 règles.

Dans l'idéal, la motivation de l'ordination est le souhait de se libérer du cycle éternel de la mort et de la naissance – Samsāra. Le modèle étant alors le cheminement du Bouddha. Mais les laïcs-que-s aussi prononcent un vœu de jeûne en huit parties à la pleine lune, la nouvelle lune, lors de jours fériés particuliers ou d'un pèlerinage et suivent par moments la discipline monastique.

Les quatre interdictions principales, aussi bien pour les moines que pour les nonnes, sont : les rapports sexuels, le vol, l'homicide volontaire et le fait de prétendre avoir des facultés surnaturelles. S'y ajoutent quatre autres interdictions principales pour les nonnes: 1. tolérer un contact

¹² Le Japon constitue une exception du bouddhisme est-asiatique: la pratique du Vinaya s'y est perdue, elle a été remplacée par un genre de « monastères pour laïcs » ou des monastères temporaires.

¹³ *Kalmoukie*, Bouriatie et Touva.

¹⁴ Cette règle est observée dans le bouddhisme Theravāda et tibétain. Le spectre des couleurs des habits religieux va du jaune safran au rouge bordeaux (Tibet), en passant par l'orange et le rouge-brun (Birmanie). Dans la tradition chinoise, les habits sont jaunes/orange/bruns, chez les moines et moniales de haut rang aussi rouge vermillon. En Chine, tout comme au Vietnam, en Corée et au Japon, on porte une robe Haiqing avec manches ressemblant à un manteau (noir/jaune/brun ou encore gris/bleu pigeon) sous les habits imposés par le Vinaya et « bénis ». La robe Haiqing est aussi portée par les laïcs durant les cérémonies.

physique sexuel rapproché, 2. tolérer des rapprochements visant un rapport sexuel, 3. taire la faute principale d'une autre religieuse et 4. faire preuve de respect envers un moine suspendu par l'ordre des moines. Enfreindre l'une de ces règles principales engendre l'exclusion de l'ordre, d'autres infractions d'une certaine gravité engendrent une suspension temporaire, il est possible de purifier ses fautes mineures lors de la cérémonie de confession bimensuelle (pleine lune et nouvelle lune).

Lorsqu'il y a rupture des vœux, donc en présence de l'une des quatre fautes principales (ou huit pour les nonnes), un retour dans l'ordre après l'exclusion est impossible. Si l'on déclare cependant son souhait de quitter l'ordre avant de commettre une faute, les moines ont la possibilité de réintégrer l'ordre au maximum sept fois. Cela ne s'applique toutefois pas aux nonnes : si elles quittent l'ordre il n'y aura plus de retour. Il est donc impossible de revenir sur un départ, même volontaire.

D'autres règles du Vinaya portent sur la vie dans la Sangha, des rapports entre les personnes, de la prise en charge des novices, sur la nourriture, les vêtements, l'hébergement, l'hygiène et la santé ainsi que sur la gestion des possessions, pour ne citer que quelques exemples. Au fond, le but du Vinaya est de permettre de se concentrer sur l'essentiel: la pratique du Dharma. Le respect de la discipline est la condition nécessaire pour développer les capacités méditatives et la sagesse.

Contrairement aux laïc·que·s, les personnes ordonnées sont obligées de mener une vie de chasteté, une « vie pure ». Un autre signe distinctif est leur absence de possessions personnelles. Elles sont tendues de faire preuve d'obéissance et de respect non seulement envers les ancien·ne·s de l'ordre mais aussi envers tous les membres de la Sangha. Dans la tradition tibétaine, la fin du rituel d'ordination se termine par l'injonction de plaire à celles et ceux qui suivent les mêmes règles et de ne leur donner aucune raison de ressentir du déplaisir. Une autre consigne souligne la pratique de la non-violence et de la patience. Voici son contenu :

Dès aujourd'hui, ceci s'applique à toi :

Si tu es insulté, n'insulte pas en retour.

Si quelqu'un est en colère contre toi, ne réagis pas par la colère.

Si quelqu'un te frappe, ne frappe pas en retour.

Si quelqu'un se moque de toi, ne réagis pas par des moqueries.

En demandant l'ordination, on promet de respecter les règles jusqu'à la fin de sa vie. Mais, de nos jours, il y a bien des moines et des nonnes qui n'habitent pas dans un monastère en raison de leurs activités, par exemple parce qu'elles/ils travaillent comme professeur à l'université, qu'elles/ils dirigent un centre du Dharma ou qu'ils travaillent sur certains projets. Elles/Ils restent quand même membres de leur ordre.

Mais elles/ils peuvent aussi changer pour un autre ordre.

À Taïwan (tradition est-asiatique), on reçoit, à la fin de la cérémonie d'ordination d'une durée de 30 jours et qui comprend une formation de base dans la discipline et les règles de l'ordre, un certificat de l'ordre indiquant le lieu et le moment de l'ordination et qui liste les noms des maîtres d'ordination. Un tel certificat permet aussi d'inscrire le nom religieux dans les papiers d'identité d'ici.¹⁵

Une particularité du bouddhisme chinois est le fait de célébrer une ordination appelée « Bodhisattva » environ une semaine après l'ordination complète. Cette pratique existe dans toutes les traditions Mahāyāna, pour les laïc·que·s aussi, mais elle est devenue ici une partie de la cérémonie d'ordination dont elle est devenue le point culminant.¹⁶

Ordination de prêtre et mouvement de renouveau des ordres de moniales bouddhistes

Une ordination bouddhiste est tout à fait comparable à l'ordination d'un prêtre du christianisme. Les moines et nonnes enseignent le Dharma laïc·que·s, ils/elles célèbrent tous les rituels sacraux importants pour la vie de la communauté et participent à la prise de décisions. Il n'y a aucune différence entre eux pour ce qui est de leur fonction vis à vis des laïc·que·s.

De leur côté, les laïc·que·s assurent le bien-être matériel de la Sangha, dans les limites de leurs possibilités – en offrant des repas en aumône, par des offrandes sous forme de robes religieuses et en faisant des dons destinés à la construction d'un monastère, etc. Ils sont convaincus que ce soutien leur permet d'accumuler du mérite religieux et de créer ainsi un bon karma pour un futur bonheur dans cette vie ou l'une des suivantes.

Il y a des niveaux hiérarchiques internes à l'ordre. En principe, les moines et les nonnes vivent séparément, la plupart du temps aussi dans des monastères séparés. Après l'ordination complète, un moine doit vivre avec un ancien de l'ordre de son choix durant au moins cinq à

¹⁵ *Hellmuth Hecker*: Eintragung eines Ordensnamens deutscher Buddhisten in deutsche Ausweispapiere; in: *Das Standesamt* 45 (1992), H. 8, 237–240.

¹⁶ Les moines et les nonnes se rendent ensuite à une cérémonie lors de laquelle ils font brûler au moins trois petits cônes de moxa sur leur tête afin d'apporter une preuve de leur détermination à œuvrer pour le bien de tous les êtres vivants à l'avenir. En l'ancienne Chine, les cicatrices des brûlures étaient considérées comme preuve que l'ordination avait bien eu lieu. Cette pratique est controversée aujourd'hui. La participation est parfois facultative.

dix ans, pour une nonne, ce sont six à douze ans avec une ancienne de son ordre. Pendant ce temps, il/elle est initié·e à tous les rituels monastiques et aux autres devoirs et tâches (“learning by doing”). Cela comprend aussi l’apprentissage par cœur des textes liturgiques. De cette manière, le nouveau/la nouvelle venu·e· s’intègre à la communauté et sera progressivement reconnu·e par celle-ci au fil du temps. D’autres qualifications consistent en une bonne connaissance et de l’expérience des rituels monastiques, du Dharma et du Vinaya en général. Ce n’est qu’après avoir officié durant dix ans en tant que moine ou douze ans en tant que nonne que l’on peut accueillir soi-même de nouveaux aspirants et, avec l’accord de la communauté de l’ordre, célébrer soi-même l’ordination d’un Bhikṣu ou d’une Bhikṣuṇī (P. *bhikkhu/bhikkhunī*). Dans le Theravāda, un moine sera appelé Mahāthera au bout de dix ans, une nonne sera appelée Mahātherī au bout de douze ans.

Une communauté d’un ordre, donc une sangha monastique, est composée d’au moins quatre moines ou moniales ayant reçu l’ordination complète. Pour l’ordination d’une femme comme Śīksamānā (candidate à l’essai pour deux ans), il faut, en fonction de l’école Vinaya, une Sangha de nonnes d’au moins dix ou douze moniales ayant reçu l’ordination complète (cinq à six dans les régions reculées). L’ordination complète requiert la participation de cinq à dix moines. Sur le plan hiérarchique de l’ordre, les Bhikṣuṇīs sont subordonnées aux Bhikṣus, ce qui est de plus en plus remis en question aujourd’hui, non seulement en Occident, mais aussi en Asie, dans le cadre de la démocratisation et de la sécularisation. Les voix demandant l’égalité des moines et des nonnes se font de plus en plus entendre.

Un autre défi qui attend les femmes souhaitant emprunter la voie monastique aujourd’hui est le fait que la lignée d’ordination s’est éteinte dans certains pays ou n’a jamais été établie à ce jour. Toutes les lignées remontent au Bouddha ou ses disciples les plus proches et elles sont transmises du maître à l’élève d’une génération à l’autre. Ainsi s’est formé, au fil des siècles, un tissu compliqué des différentes lignées comparable aux lignées des ancêtres en généalogie. Comme, selon le Vinaya, la validité de l’ordination d’une nonne requiert la participation d’un ordre de moines, un différend juridique a vu le jour pour déterminer si la lignée d’ordination des nonnes est transmise par les nonnes elles-mêmes ou par les moines.

Dans les pays du Theravāda, où l’ordination complète des femmes n’existe plus, un genre de demi-statut pour les femmes s’est développé, dérivé de la pratique des préceptes par les laïques mentionnée plus haut. De fait, elles vivent comme des nonnes, de droit, elles ne font pas partie de l’ordre monastique.

Ce qui signifie qu'elles ont la tête tondue, portent un habit religieux, vivent une vie monacale dans le célibat, et respectent soit les huit règles des laïc-que-s, soit les dix règles des novices sans jamais avoir été intégrées et reconnues comme telles. En Thaïlande, ces femmes s'appellent Maechis. Elles portent un habit religieux blanc, la couleur des laïc-que-s. En Birmanie, on les appelle Thila-shin, leur habit est rose vif. Et au Sri Lanka on les appelle Dasa-Sīla-Mātā. Elles portent un habit brun ou couleur safran comme les moines, mais avec manches, ce qui est interdit aux moines.

Dans le bouddhisme tibétain, il y a également des femmes dont la tête est tondue. Elles portent un habit religieux bordeaux qui se distingue à peine de celui des moines et elles respectent soit les cinq règles des laïc-que-s – ne pas tuer, ne pas voler, éviter des fautes d'ordre sexuel¹⁷, ne pas mentir et ne pas consommer de boissons enivrantes – soit les dix règles d'une novice, « Getsülma » en tibétain (scr. *śrāmanerikā*). En principe, il incombe aux nonnes ayant reçu l'ordination complète de raser la tête d'une aspirante, de l'habiller, de répondre à sa demande de recevoir les dix règles et de l'accueillir en formation. Les novices font partie de la Sangha des nonnes. À défaut d'un ordre de moniales, la tradition qui s'est développée au Tibet veut que les moines donnent les dix préceptes de novices aux nonnes qui vivent dans des monastères séparés. Elles se regardent toutefois comme des nonnes et s'engagent à respecter leurs vœux de novice jusqu'à leur mort.

Depuis les années 1970, il existe un mouvement mondial de renouveau des ordres de moniales bouddhistes.¹⁸ On en attend non seulement l'égalité religieuse des femmes, mais aussi une revalorisation du rôle de la femme dans la société en général et donc une amélioration de la situation en matière de droits humains en termes d'équité entre les sexes pour de grandes parties de l'Asie.

Dans certaines parties du monde telles le Sri Lanka et la Thaïlande, l'ordination complète des nonnes a été rétablie, ce qui n'est toutefois pas reconnu par tous les moines. Au Sri Lanka, il n'y a quasiment plus de résistance publique, l'état refusant cependant aux nonnes l'inscription de leur titre de Bhikkhunī sur leurs papiers d'identité. Et en Thaïlande, le moine le plus élevé dans la hiérarchie, le Sangharaja, a demandé à l'Etat après la première ordination de nonnes sur le territoire thaïlandais – elle s'est faite avec la participation déterminante de moines venus de l'étranger – de ne plus autoriser d'ordinations avec la participation de moines étrangers sans son accord.

¹⁷ En alternative aussi en renonçant entièrement aux rapports sexuels. Les laïcs sont libres de leur choix à ce sujet.

¹⁸ Les thèmes les plus importants dans ce contexte se trouvent dans le recueil inter-traditionnel de *Jampa Tsedroen (Carola Roloff)/Thea Mohr* (Hg.): *Mit Würde und Beharrlichkeit. Die Erneuerung buddhistischer Nonnenorden*, Berlin 2011 (trad. allemande de "Dignity and Discipline", Boston 2010).

Au Sri Lanka, les premiers efforts de renouveau de l'ordre des moniales remontent à 1988. Après quelques problèmes au départ, c'est maintenant une lignée rétablie en 1998 qui s'est imposée et à laquelle appartiennent maintenant des nonnes de Thaïlande et des USA. L'ordre des moniales du Sri Lanka s'est agrandi ces dernières années jusqu'à compter désormais plus de 1.200 nonnes. Il y en a plus de cinquante en Thaïlande, au Népal, en Indonésie, à Singapour, en Europe, en Amérique du Nord et en Inde. La tradition Theravāda a donc une certaine avance sur la tradition tibétaine. Depuis les années 1970, il y a bien des nonnes ayant reçu leur ordination complète dans l'école est-asiatique de Dharmaguptaka et qui portent à présent l'habit religieux tibétain, mais une ordination de l'école Mūlasarvāstivāda propre au Tibet se fait toujours attendre. Un groupe d'experts composé de moines tibétains érudits des quatre écoles actuelles – sans femmes – s'est rencontré à l'automne 2012 pour trois mois de discussion. Un rapport final volumineux a été publié en 2013.¹⁹ Il ne parvient toutefois pas à une conclusion claire. Les sources sont ambiguës, tout dépend donc de la volonté « politique ». Si l'on décide d'introduire l'ordination, il y a suffisamment de sources pour étayer la démarche, il n'y a cependant que peu d'érudits assez courageux pour prendre une position claire dans ce débat controversé. C'est dû à la crainte de provoquer une scission de l'ordre. Bien que le Dalai-Lama n'exige pas de consensus, il demande toutefois au moins le soutien par une bonne majorité de moines séniors respectés.²⁰

Il y a deux possibilités de faire renaître l'ordre des moniales tibétaines. Primo: seulement par des moines, comme les sources en font état du temps du Bouddha, habitude qui s'est perdue ensuite durant des siècles. Secundo : à travers une cérémonie « œcuménique », à savoir que des nonnes issues de l'école est-asiatique Dharmaguptaka la célèbreraient ensemble avec des moines de l'école Mūlasarvāstivāda tibétaine et occuperaient ainsi la place vacante des nonnes Mūlasarvāstivāda.

¹⁹ Titre original : *Gzhi thams cad yod par smra ba'i lugs la dge slong ma slar gso yod med dpyadgzhi lung bang mdzod (collection de trésors de passage faisant autorité, une étude pour déterminer s'il est possible de rétablir les vœux/l'ordination Bhiksunī dans la tradition Mūlasarvāstivāda)*. Auteur : Bod kyi chos kyi chos brgyud chen po bzhi dang btsun ma'i sku tshab bcas kyi dge slong ma'i nyams bzhid tshogs chung (comité Bhiksunī des quatre grandes traditions religieuses du Tibet et représentants des nonnes), Department of Religion and Culture, Dharamsala 2013.

²⁰ *Dalai-Lama XIV* : Droits de l'homme et le statut des femmes dans le bouddhisme ; dans : *Tse-droen/Mohr* (Hg.), *Mit Würde und Beharrlichkeit*, 439.

Le sujet de l'ordination des nonnes tibétaines est de plus en plus à l'ordre du jour et de plus en plus de moines sont favorables au renouveau de l'ordre des moniales dans le bouddhisme tibétain. Il n'y a pas que le 14^e Dalai-Lama qui en fait partie, mais aussi, depuis quelques années, le 17^e Karmapa Ogyen Trinley qui a entrepris en mars 2017 les premières mesures concrètes pour l'ordination complète des nonnes tibétaines avec l'aide de nonnes taïwanaises.²¹

Il est urgent de faire des réformes. Du point de vue féministe, le fait que l'ordre des moniales soit toujours encore subordonné à l'ordre des moines et ne puisse pas agir en toute indépendance de ce dernier pose problème. C'est pourquoi il y a débat parmi les féministes bouddhistes pour savoir s'il est souhaitable de faire revivre l'ordre des moniales, sans parler du doute d'ordre général de savoir si une vie monastique et dans le célibat correspond encore à l'esprit de notre époque ou bien si cela va à l'encontre de la nature humaine. On pourrait aussi se poser la question de savoir s'il n'est pas possible d'être plus utile pour soi-même et les autres dans une forme autre que celle de la vie monacale avec célibat, ou encore s'il ne serait pas préférable pour les monastères de devenir indépendants des dons des laïc-que-s. D'un autre côté, les monastères ont toujours été considérés comme des cellules germinales de la vie spirituelle. Ils sont des îlots de calme et de recueillement, surtout à notre époque moderne, où tout va très vite. Les femmes bouddhistes qui aspirent à une vie de nonne devraient donc – vu de l'intérieur – continuer à disposer de la possibilité de mener une telle vie, d'autant plus que le Bouddha lui-même l'avait prévue.

Autres formes d'autorisation à enseigner et à réaliser des services religieux

Finalement se pose la question s'il existe quelque chose comme une « charge de prêtre » bouddhiste sans célibat, donc pour les « laïc-que-s » vivant seul-e-s ou en famille. Quelles sont les formes nécessaires pour effectuer des services religieux et à enseigner qui existeraient en-dehors des dispositions du Vinaya, et comment se présenterait alors l'équité entre les sexes?

Aujourd'hui, la plupart des traditions bouddhistes offrent aux laïc-que-s, hommes et femmes, la possibilité de se retirer temporairement dans des monastères pour méditer ou participer à des retraites de méditation de plus longue durée (jusqu'à trois ans). Outre les études du bouddhisme, dont

²¹ Voir article en ligne sur Arya Kshema: "History in the Making: The First Step Toward Full Ordination for Tibetan Buddhist Nuns", http://aryakshema.com/index.php?option=com_content&view=article&id=116&lang=en (consulté le 04.08.2017).

l'orientation en Occident n'était pas théologique mais philosophique jusqu'à présent, les centres et universités bouddhistes nationales et à l'étranger proposent divers programmes d'études. La qualité et l'étendue de ces filières sont très variables.

Dans le bouddhisme Zenjaponais, les séjours dans les monasteries sont généralement temporaires, le temps d'une formation. Le Vinaya n'y est plus pratiqué. Les monastères sont devenus laïques, et dirigés par un Rōshi (littéralement vieux maître), aussi nommé prêtre Zen. L'abbé du monastère peut être marié ou vivre dans le célibat. Les prêtres et prêtresses Zen sont autorisés à enseigner par leurs maîtres au moyen d'une transmission du Dharma. La mission d'un Rōshi consiste à apporter un enseignement spirituel à une communauté Zen. De manière similaire, on distingue en Corée les moines vivant dans le célibat (*pigusŭng* du scr. *bhikṣu-saṅgha*) et les prêtres mariés (*taech'ōsŭng*). Les transmissions du Dharma existent aussi dans le Chan chinois, le Thièn vietnamien et le Seon coréen.

Particularités du bouddhisme tibétain

Dans le bouddhisme tibétain, il faut distinguer entre les Lamas, c'est-à-dire des maîtres spirituels, et les moines ou les nonnes. Il y a des membres du clergé qui sont à la fois monastiques et lamas ou seulement monastiques ou lamas. Pour les moines et les nonnes, le célibat est obligatoire, pour les lamas seulement s'ils sont moines ou nonnes en même temps. Ainsi, il y a par exemple des lamas qui sont des moines et vivent dans le célibat, mais qui n'habitent pas dans un monastère tout en appartenant à une communauté religieuse précise. C'est le cas par exemple de S. S. le Dalāi-Lama. Il habite à proximité d'un monastère et il appartient à sa communauté, mais il n'en est pas l'abbé. Lorsqu'il procède aux ordinations de moines issus de différents monastères, il est assisté par des moines de ces monastères.

Mais il y a aussi des lamas de haut rang qui ne sont pas moine ou novice²² et qui ont une famille, par exemple S. A. Sakya Trizin, l'ancien chef de l'une des quatre écoles du bouddhisme tibétain, qui a transmis sa charge à son fils en mars 2017, et sa sœur, son éminence Sakya Jetsün Chime Luding Rinpoche (*1938), qui vit aux USA. La charge de Sakya Trizin

²² Ici, on pourrait citer l'exemple de son éminence Mindrolling Jetsün Khandro Rinpoche (*1968) qui dirige un monastère pour femmes en Inde et qui enseigne aussi régulièrement en Occident et y dirige des rituels.

lui interdit de devenir moine, car elle se lègue d'une génération à l'autre à l'un de ses fils. Deux maisons de la tradition Sakya, qui fournissent le chef à tour de rôle, ont récemment introduit de nouvelles règles de succession selon lesquelles la charge dépendra désormais de la qualification et qui réduisent la durée du mandat à trois ans.²³

En alternative à la vie comme moine ou nonne – de même que pour les laïc-que-s – il y a la vie de yogi ou yoginī. Le plus souvent, ces dernier-e-s ne ne vivent pas en communauté ou en famille, mais se retirent dans la montagne en ermite, dans un endroit calme pour se consacrer intensément à la méditation tantrique. Cela peut être à vie ou bien pour une certaine période, par exemple jusqu'à l'obtention de signes clairs indiquant que l'on a atteint l'objectif spirituel que l'on s'était fixé. Cet objectif peut être la préparation à la pratique tantrique de Śamatha (calme de l'esprit) ou l'apparition d'une vision, par exemple une rencontre mystique avec le Bouddha ou l'une de ses nombreuses manifestations. Dans certaines traditions, une retraite d'au moins trois confère le titre de lama et d'autres titres honorifiques. Ainsi, la nonne britannique Tenzin Palmo (Diane Perry, *1943) a reçu à Katmandou (Népal), en reconnaissance de ses acquis spirituels et de ses efforts afin de favoriser le statut des pratiquantes féminines du bouddhisme tibétain, en février 2008, des mains du chef de la lignée tibétaine Drukpa le titre de « Jetsunma » dont la signification s'approche de « vénérable maîtresse ».

Un autre idéal tibétain est une personne qui est à la fois yogi/yoginī et Pandita, maître-esse de méditation et érudit/e. C'est au moins dans ce domaine que nous enregistrons de véritables progrès. En décembre 2016, le Dalai-Lama a décerné pour la première fois de l'histoire du bouddhisme tibétain, en dépit d'une grande opposition dans ses propres rangs, le titre de Geshe au féminin, celui de Geshema, à 20 nonnes du Tibet et de la région de l'Himalaya. Ce titre, le plus haut titre monastique et académique, qui requiert 21 ans d'études, était réservé aux seuls moines depuis des siècles. Le Dalai-Lama a prédit qu'elles dirigeront un jour une communauté monacale en tant qu'abbesse (tib. *Khenmo*, scr. *upādhyāyikā*). Pour occuper une telle position, elles devraient toutefois avoir reçu l'ordination complète.²⁴ Mais il y a de l'espoir !

²³ Information de fond : www.lionsroar.com/major-changes-sakya-school-tibetan-buddhism-announced/ et www.buddhistdoor.net/news/enthronement-of-the-42nd-sakya-trizin-his-holiness-ratna-vajra-rinpoche (consulté le 04.08.2017).

²⁴ Rapport exhaustif, voir : www.buddhistdoor.net/features/nuns-in-the-tibetan-tradition-latest-developments-and-future-prospects (consulté le 04.08.2017).